



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

*Le Secrétaire d'État*  
*chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche*  
PI/ fm/ 2016/25768

Paris, le  
**20 FEV. 2017**

Monsieur le Sénateur,

Par courrier du 20 décembre 2016, vous avez appelé mon attention sur la revalorisation du régime indemnitaire des IT (RIFSEEP) du CNRS et plus particulièrement sur sa date de mise en œuvre.

Le nouveau régime indemnitaire du RIFSEEP devait s'appliquer à l'ensemble des fonctionnaires au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Les concertations conduites en 2016 ont permis d'engager des discussions avec les différents partenaires ministériels sur les niveaux des barèmes indemnitaires réglementaires des filières ITA et ITRF avant les arbitrages interministériels qui ont abouti aux publications d'un décret et d'un arrêté le 29 décembre 2016.

Pour certains corps et emplois de l'État, notamment ceux qui concernent les personnels ITRF et ITA qui relèvent des EPST, et notamment ceux du CNRS, l'application a été repoussée au 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Cette date garantit le temps nécessaire pour que la mise en œuvre de ce processus, qui s'inscrit dans une démarche de simplification et d'harmonisation des régimes indemnitaires, se réalise dans de bonnes conditions au sein des établissements.

Elle doit en premier lieu permettre aux organismes de recherche de poursuivre le dialogue social, en interne, avec les représentants des personnels.

Chaque établissement doit aussi définir les modalités d'application de la réforme dans les différents groupes fonctionnels, corps et grades de ses personnels.

...

Monsieur Jean-Pierre SUEUR  
Sénateur du Loiret  
Vice-Président de la Commission des Lois  
Ancien Ministre  
1 bis, Croix de Malte  
45000 ORLEANS

Une adaptation des systèmes d'information concernant les ressources humaines et la paye, sera également indispensable.

Je vous précise enfin que le CNRS a mis en place sur son site internet, un espace dédié très complet concernant la réforme du RIFSEEP et la mise en œuvre du parcours professionnel, carrières et rémunérations à l'attention de l'ensemble de ses personnels (<http://maremuneration.cnrs.fr/>).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Thierry MANDON

